

Principes réglementaires qui guident notre travail depuis le mois de janvier 2024

D'après la *Liste de vérification à l'intention des organismes de réglementation* de Harry Cayton, novembre 2021

Évaluations du CABAMC : 2022, mai 2023, janvier 2024

1. Être clair quant à votre but en tant qu'organisme de réglementation; garder l'intérêt public au centre de vos préoccupations.
<p>Adoption des objectifs réglementaires (lesquels peuvent évoluer au fil du temps), des normes et des principes réglementaires qui guideront l'ensemble des travaux réglementaires.</p> <p>Le matériel présenté en appui aux décisions du Conseil d'administration doit toujours être lié à l'intérêt public et, lorsque pertinent, aux organismes réglementaires. La mise à jour des politiques de gouvernance du Conseil d'administration (mars 2024) et ses outils d'auto-évaluation reflètent clairement l'attention constante portée à l'intérêt public.</p>
EN COURS <p>Les projets de révision des politiques de gouvernance du Conseil d'administration (soumis à l'approbation du Conseil d'administration en mars 2024) et de l'auto-évaluation du conseil d'administration (soumis au Conseil d'administration en février 2024) sont axés sur ces principes.</p>
2. Fixer des buts à long terme ainsi que des objectifs à plus court terme.
<p>Achèvement de l'élaboration du Cadre réglementaire et stratégique 2023-2025 du CABAMC et suivi et évaluation des progrès à long terme.</p> <p>Approbation des plans de travail annuels par le Conseil d'administration à court terme.</p>
3. Se mettre d'accord sur la façon de fournir et de suivre les buts et les objectifs.
<p>Présentation des rapports de suivi réguliers au Conseil d'administration par tous les comités et programmes.</p> <p>Lancement des auto-évaluations du Conseil d'administration et des administrateur(-trice)s en février 2024.</p>
EN COURS <ul style="list-style-type: none">- Le Conseil d'administration reçoit régulièrement des rapports du premier dirigeant sur le plan stratégique, le plan de travail annuel et le registre des risques.- Le Conseil d'administration reçoit les rapports de ses comités lors de chacune de ses réunions, après les réunions des comités.- Les mesures des résultats sont à élaborer afin de faire état de l'ensemble des travaux réglementaires et des progrès accomplis pour atteindre les objectifs approuvés.

Principes réglementaires qui guident notre travail depuis le mois de janvier 2024

D'après la *Liste de vérification à l'intention des organismes de réglementation* de Harry Cayton, novembre 2021

Évaluations du CABAMC : 2022, mai 2023, janvier 2024

4. Dresser une liste des compétences requises par les membres du Conseil d'administration, qu'ils ou elles soient élu(e)s ou nommé(e)s, et les appliquer à tout le monde par un processus de sélection ou de nomination, d'insertion et d'évaluation régulière.

Le Conseil d'administration a adopté une Matrice des compétences et des qualités. Celle-ci a été partagée avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) afin de faciliter le processus de nomination au Conseil d'administration; elle a aussi été partagée avec les candidat(e)s pour les postes d'administrateur(-trice) élu(e). Les politiques de gouvernance du Conseil d'administration mises à jour (mars 2024) précisent le rôle, les responsabilités et les attentes du Conseil d'administration et de chaque administrateur(-trice).

EN COURS

- Le Conseil d'administration et chaque administrateur(-trice) devront réaliser une auto-évaluation fondée sur la matrice de compétences.
- Le Conseil d'administration suit une formation continue conformément à un plan de formation visant à améliorer en permanence ses compétences collectives et individuelles.
- Outre les compétences des membres du Conseil d'administration, des matrices de compétences ont été élaborées pour les comités; elles sont révisées chaque année et mises à jour si nécessaire.

5. Avoir un code de conduite pour les membres du Conseil d'administration et l'appliquer.

Les politiques révisées de gouvernance du Conseil d'administration (mars 2024) développent et affinent le Code de déontologie selon les pratiques exemplaires et l'expérience acquise à ce jour.

EN COURS

Le CABAMC est en train de mettre à jour les politiques du Conseil d'administration. Il prévoit d'examiner et d'approuver les politiques mises à jour du Conseil en mars 2024, et de continuer à les examiner chaque année (et à les mettre à jour au besoin).

6. Déclarer les conflits d'intérêts, garder un registre des intérêts et veiller à ce que les décisions ne soient pas entachées par la partialité ou le biais.

Principes réglementaires qui guident notre travail depuis le mois de janvier 2024

D'après la *Liste de vérification à l'intention des organismes de réglementation* de Harry Cayton, novembre 2021

Évaluations du CABAMC : 2022, mai 2023, janvier 2024

Les politiques de gouvernance et le Code de déontologie du Conseil d'administration fournissent des orientations plus précises en matière de conflits. La vérification des conflits figure à l'ordre du jour de toutes les réunions du Conseil d'administration et de chaque comité de réglementation.

EN COURS

Un « registre des conflits » est en cours d'élaboration dans le cadre de la mise à jour des politiques de gouvernance. Il sera inclus dans les rapports individuels sur les compétences, les attributs et les matrices de connaissances de chaque membre du Conseil d'administration, ainsi que dans les auto-évaluations annuelles, afin de recenser de manière proactive la participation des membres du Conseil d'administration dans d'autres initiatives, servant ainsi de système d'alerte précoce visant à réduire les risques de conflits d'intérêts.

7. Traiter les autres membres du Conseil d'administration avec respect, ainsi que les autres personnes, et agir avec courtoisie.

Selon les sondages menés auprès du Conseil d'administration et les échanges avec les comités et le personnel, il semblerait que les membres du Conseil d'administration, les membres des comités et le personnel fassent tous preuve d'un niveau élevé de respect, de courtoisie et de professionnalisme. Les politiques mises à jour de gouvernance du Conseil d'administration développent les attentes à cet égard et prévoient une procédure de traitement des préoccupations ou des plaintes à l'encontre des administrateur(-trice)s ou du(de la) président(e). Les auto-évaluations du Conseil d'administration et des administrateur(-trice)s portent sur ce domaine.

8. S'engager au processus de décision par gouvernance et à responsabiliser l'organisation relativement aux décisions prises.

EN COURS

Le Comité de gouvernance a préparé un processus d'évaluation du Conseil d'administration et de chaque administrateur(-trice) qui permet une évaluation reflétant l'adhésion à ces principes.

9. Nommer un(e) premier(-ière) dirigeant(e) compétent(e) et lui faire confiance.

- Des évaluations annuelles du rendement et des lignes de responsabilité claires sont en place.
- En 2022, le Conseil d'administration a supervisé une recherche nationale sur la base d'une description de poste approuvée, qui a abouti au recrutement d'un nouveau premier dirigeant et registraire pour 2023, ainsi qu'à un plan de transition pour les premier(-ière)s dirigeant(e)s sortant(e)s et entrant(e)s à l'avenir.

Principes réglementaires qui guident notre travail depuis le mois de janvier 2024

D'après la *Liste de vérification à l'intention des organismes de réglementation* de Harry Cayton, novembre 2021

Évaluations du CABAMC : 2022, mai 2023, janvier 2024

- Les nouvelles auto-évaluations du Conseil d'administration et des administrateur(-trice)s comprennent des questions relatives à des relations de travail efficaces, ouvertes et confiantes avec le premier dirigeant.

10. Demander des rapports qui contiennent ce que vous devez savoir plutôt que tout ce que vous voudriez savoir.

Le Conseil d'administration du CABAMC a reçu des rapports sur les principaux domaines de développement politique et opérationnel depuis sa création. La nature des rapports fournis au Conseil d'administration continuera d'évoluer afin d'atteindre cette exigence. Les rapports doivent être cohérents et refléter des renseignements tels que l'incidence de toute question soulevée sur l'intérêt public, les coûts, l'incidence ou l'effet sur la politique actuelle, et si une consultation des parties prenantes a eu lieu.

EN COURS

- Le CABAMC continue à faire évoluer ses rapports. Depuis 2023, le Conseil d'administration reçoit les rapports des comités à chaque réunion et invite au moins une fois par an les président(e)s des comités à assister à une réunion du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration reçoit également des rapports programmatiques (tels que les compétences professionnelles et la responsabilité professionnelle) et un calendrier de rapports pour les principaux domaines de surveillance du Conseil d'administration. Le personnel utilise un modèle de rapport du Conseil d'administration pour assurer la cohérence des rapports. L'information et la profondeur des rapports du Conseil d'administration devraient continuer à évoluer.
- En 2023, le personnel du CABAMC a élaboré et commencé à utiliser une matrice de décision pour évaluer les politiques et les programmes. Cette matrice permet de déterminer si une question relève de la compétence du CABAMC, comment la question influe sur l'intérêt public et intègre des considérations clés en matière de prise de décision, notamment les coûts et les effets sur les politiques actuelles, l'engagement des parties prenantes. Cette approche est utilisée pour éclairer les rapports du Conseil d'administration.

11. Prendre des décisions claires et faire le suivi de leur mise en œuvre.

Les résolutions du Conseil d'administration sont généralement communiquées à l'avance et adoptées sous réserve de révision par le Conseil. La mise en œuvre fait l'objet d'un rapport du premier dirigeant.

12. Fournir les ressources nécessaires afin de mener à bien vos objectifs.

Le Conseil d'administration approuve le budget qui est conçu en fonction des activités planifiées et des programmes approuvés. Le Conseil d'administration approuve le budget une fois qu'il est préparé par le personnel et examiné par le Comité de vérification et des risques. Les budgets à ce jour ont été élaborés pour permettre au CABAMC de lancer et de maintenir ses activités principales.

Principes réglementaires qui guident notre travail depuis le mois de janvier 2024

D'après la *Liste de vérification à l'intention des organismes de réglementation* de Harry Cayton, novembre 2021

Évaluations du CABAMC : 2022, mai 2023, janvier 2024

EN COURS

Les budgets futurs devraient être conçus en fonction des activités planifiées dans un plan stratégique pluriannuel. Le Conseil d'administration s'orientera également vers une planification budgétaire pluriannuelle.

Le premier dirigeant prend des mesures pour s'assurer que le CABAMC dispose d'une équipe bien formée et correctement rémunérée, capable de soutenir pleinement toutes les activités, et qui s'engage dans un perfectionnement professionnel continu.

13. Faire en sorte que l'indépendance, la justesse et la justice pour le public et les personnes inscrites soient les valeurs fondamentales du processus d'inscription, des plaintes et de la discipline.

La Loi sur le CABAMC a établi des comités indépendants de discipline et d'enquête, et le Conseil d'administration, un comité indépendant d'inscription; ceux-ci ont tous l'autorité finale en matière de décision. Les membres du Conseil d'administration ne participent pas au processus de prise de décision réglementaire. Le Règlement administratif modifié (mai 2023) prévoit des procédures de révision et d'appel pour les décisions du premier dirigeant et des comités de réglementation.

EN COURS

- Un régime de production de rapports approprié est en place afin que les comités de réglementation fournissent des rapports réguliers au Conseil d'administration qui tiennent compte « de l'indépendance, de l'équité et de la justice pour le public et les personnes inscrites ».
- Un cadre politique et un plan de formation sont en place pour tous les comités de réglementation afin de favoriser une prise de décision équitable, cohérente, de haute qualité et rapide.
- Les décisions du Comité d'enquête sont résumées, dépersonnalisées et publiées.
- Les avis de présentation d'une demande et les décisions du Comité de discipline sont transparents et publiés. Les procédures disciplinaires sont ouvertes au public.
- Les articles de l'infolettre assurent la transparence et l'éducation concernant les processus d'enquête sur la conduite et l'éthique des agent(e)s.

14. Continuer de garder l'intérêt du public au centre de vos préoccupations.

Principes réglementaires qui guident notre travail depuis le mois de janvier 2024

D'après la *Liste de vérification à l'intention des organismes de réglementation* de Harry Cayton, novembre 2021

Évaluations du CABAMC : 2022, mai 2023, janvier 2024

Le lien avec l'intérêt public et la mention de celui-ci font partie de toutes les décisions et les politiques du Conseil d'administration. La mise à jour des politiques de gouvernance du Conseil d'administration met l'accent sur l'application des facteurs et des principes d'intérêt public dans toutes les prises de décision. Les objectifs, normes et principes réglementaires sont essentiels.